

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2015

96/15

Date d'affichage :

PRÉFECTURE DU LOIRET

17 DEC. 2015

COURRIER 3

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille quinze, le 15 décembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 décembre 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme
Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT à
Mme Constance de PÉLICHY.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Attributions de compensation 2016.

Depuis 2006, une attribution de compensation a été calculée afin de neutraliser la mise en place de la TPU (Taxe Professionnelle Unique), en compensant le produit de taxe professionnelle perdu par les communes, tout en prenant en compte les économies de charges réalisées du fait des transferts de compétences.

Les montants des attributions de compensation ont été réévalués à plusieurs reprises afin de prendre en compte les transferts de compétences vers la Communauté de communes. La CLECT (Commission locale d'évaluation des transferts de charges) s'est réunie la dernière fois à cet effet le 13 novembre 2012. Les montants 2013 ont été adoptés par le Conseil communautaire en décembre 2012 suite à cette réunion. Ils n'ont pas subi de modification depuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECONDUIT les montants des attributions de compensation de 2015 en 2016 :

COMMUNES	Attributions positives	Attributions négatives
ARDON	295 945,93 €	
LA FERTE SAINT AUBIN	2 093 242,13 €	
LIGNY LE RIBAUT		40 175,94 €
MARCILLY EN VILLETTE	20 159,41 €	
MENESTREAU EN VILLETTE		31 897,21 €
SENNELY		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	85 644,98 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *17/12/15*

